

contact
contact@chevaux-hauts-de-fran...

coordonnées



Acquisition de dispositifs de sécurisation des poulinages le dispositif est ouvert depuis le 1er février 2024

Bonjour,

Alors que la saison des poulinages a déjà commencé, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France vous rappelle l'existence d'un nouveau dispositif soutenant l'acquisition de systèmes de sécurisation des poulinages : caméra, ceintures, systèmes de détection... Voté dans le cadre du Plan Régional Filière Équine, la Région Hauts-de-France soutient les éleveurs professionnels dans l'investissement de dispositifs de sécurisation des poulinages.

Il vise à réduire les risques encourus lors du poulinage, en permettant aux éleveurs de surveiller leurs juments afin de s'assurer d'être présent au moment du poulinage.

Vous pouvez déposer votre dossier au lien suivant :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif983>

(<https://5yqf9.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/SMK1E8tHeFuBm0d0y8enTv5sCAC3/BqHJlQVQikze>)

Rappel : Aucune dépense ne doit être réalisée avant le dépôt du dossier complet.

Le dispositif est ouvert depuis le 1er février 2024, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée.

Taux d'intervention : 30% de subvention de la Région, pour des dépenses allant de 1000 à 2000€.

Pour consulter la présentation détaillée du dispositif, cliquez sur le lien ci-dessous et vous trouverez en bas de page l'annexe de la délibération qui indique les critères d'éligibilité, les dépenses éligibles, les modalités de dépôt, les dates limites, ...

<https://chevaux-hauts-de-france.com/22-dispositifs>

(<https://5yqf9.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/SMK1E8tHeG13E9Ry9loHZkOcASmJ/jaQFogRhVRDp>)

Ce dispositif est mis en oeuvre à titre expérimental pour une durée de 18 mois à compter du 1er janvier 2023. Il sera susceptible d'être amendé selon les résultats des premières évaluations.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement,